

217C2188  
FR0000039620-FS0916

20 septembre 2017

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MERSEN**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 septembre 2017, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 septembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 955 182 actions MERSEN<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,67% du capital et 3,85% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de la restitution d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 85 419 actions détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 20 471 854 actions représentant 24 797 466 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.